



« Campagne Sécu »

en direct des débats

n° 8 - 22 juillet 2004

C'EST LA DERNIÈRE PARUTION !

Dès la fin de la session parlementaire, vous parviendra un résumé des principales dispositions de la loi. Une analyse et un argumentaire seront élaborés et envoyés aux organisations confédérées. Un tract recto / verso sera également à disposition des organisations pour la fin août 2004.

LE CALENDRIER PARLEMENTAIRE

La loi a été votée, mardi 20 juillet, en première lecture à l'Assemblée nationale après dix-sept jours de débats. Seule l'Ump a voté pour. La gauche a voté contre. L'Udf s'est partagée entre votes contre et abstentions.

Résultat du vote : 358 voix pour, 195 Contre et 15 Abstentions.

Le débat au Sénat débute aujourd'hui jeudi à 15 h. Il se poursuivra jusqu'au mercredi 28 juillet.

Les conclusions de la commission mixte paritaire, constituée de quatorze députés et sénateurs, seront soumises aux sénateurs le vendredi 30 juillet. L'adoption définitive par les deux assemblées est prévue début août 2004 au plus tard.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Elle a achevé, dans la nuit de lundi à mardi, l'examen du projet de loi.

Peu de modifications ont été apportées au projet initial.

L'augmentation de la Csg de 0,4 % pour les retraités imposables, l'élargissement de son assiette de 95 % à 97 % des revenus d'activité ont ainsi été confirmées.

En revanche, le gouvernement est parvenu à convaincre sa majorité de ne pas adopter un article qui aurait prévu d'augmenter de 0,15 % le rendement de la Crds (de 0,5 % à 0,65 %), qui finance la dette de la Sécurité sociale. La rédaction du projet initial, qui prévoit que la Cades (la structure qui porte la dette) serait maintenue jusqu'à extinction de la dette a ainsi été maintenue. En revanche, l'Assemblée a adopté un amendement prévoyant que les excédents de la Cnam seront affectés au remboursement de la dette.

Par ailleurs, un article a été adopté qui renforce les moyens des Urssaf dans la lutte contre le travail dissimulé.

LES RÉACTIONS

La Cfdt a jugé, mardi 20 juillet 2004, que la mise en place de la réforme de l'Assurance maladie, votée en première lecture à l'Assemblée nationale, est « incertaine » car elle « comprend encore trop d'intentions et mise essentiellement sur le changement des comportements ».

La Mutualité française estime, mardi, que le texte de loi peut être de nature à moderniser la gestion de l'Assurance maladie mais redit son « hostilité à la franchise d'un euro et à l'augmentation du forfait hospitalier ». Elle souligne comme « mesures porteuses d'avenir » la mise en place du « dossier médical personnel et l'invitation des patients au respect d'un parcours de soins initié par le médecin traitant ».

L'union syndicale - G10 Solidaires - estime que les mesures contenues dans le projet de loi « auront pour effet de réduire l'accès aux soins (...) » et pour « conséquence une dégradation de l'état sanitaire de la population ».

Elle déplore, en outre, qu'il ne contient « rien pour améliorer la prévention, notamment par la médecine scolaire et la médecine du travail ».

Elle exprime sa volonté « avec d'autres », d'œuvrer « à la construction d'un vaste mouvement social pour mettre un coup d'arrêt à cette régression sociale organisée ».

Bilan de la pétition au 19 juillet 2004

Nombre d'initiatives : **7 360**

Nombre de signatures : **1 000 152**